

AUTOROUTES

Section Syndicale « Société des Autoroutes AREA »

http://www.cgcarea.com/

Les élections professionnelles vont avoir lieu dans l'entreprise, par vote électronique, du 22 septembre (10 heures) au 2 octobre (15 heures). Vous allez élire vos représentants au comité d'entreprise et vos délégués du personnel.

Le vote des élus CE attribue à chaque organisation syndicale, la légitimité de signer en votre nom, des accords d'entreprises mais aussi de porter votre voix auprès des dirigeants de la société.

Les futurs élus CE élisent vos représentants au sein du CHSCT. Cet organe est très important puisqu'il veille à la préservation de la santé physique, mentale et des conditions de travail des salariés dans l'entreprise.

VOTEZ POUR LES CANDIDATS CFE-CGC

C'est voter pour un programme conçu spécialement pour les Cadres, Encadrants, Ingénieurs, Techniciens et Agents de Maitrise.

Parce que vos attentes sont nos attentes, nous sommes à même de vous représenter au mieux dans les instances représentatives du personnel.

Dans nos actions, nos prises de position, la CFE-CGC s'engage à :

- Veiller au respect des décisions prises par la Société lors des réorganisations :
 - Des promotions internes, motivantes.
 - Pas de mobilités forcées,
 - Utilisation étendue des VSA (voitures de services affectées) aux cadres d'astreinte et voiture de fonction sans dérive (création, extension des cercles fermés).
 - Pas de licenciement économique,
 - Pas de perte globale de rémunération liées aux réorganisations à venir.
 - Préserver l'identité de notre société au sein du groupe.

- Garantir l'application de l'Accord d'Entreprise sur la Prévention du STRESS et des Risques Psychosociaux :

- Alerter dès qu'un cas de souffrance au travail est détecté,
- Continuer notre veille interne pour détecter au plus tôt les conflits latents en vue de les traiter positivement en utilisant la médiation interne
- Soutien actif et accompagnement des salariés des collèges 2 et 3 en situation difficile avec leur hiérarchie, collègue de travail et suivi dans le temps si besoin, en privilégiant la médiation et l'écoute.
- Saisine du CHSCT et courrier au Directeur général si besoin lorsque la situation des salariés est particulièrement tendue (exemple le DE: notre organisation a été force de proposition lors des réunions de travail car nous connaissons bien les métiers de cette branche. Nous n'avons pas hésité à dénoncer le traitement superficiel de la situation du DE par le secrétaire du CHSCT).
- Faire évoluer les organisations et procédures qui génèrent une souffrance ou une inéquité entre les équipes (Nous travaillons actuellement sur la note émise par la DEX et la DRH. Cette note est relative au temps de travail, au temps de repos et à l'astreinte pour les techniciens. Nous veillons à ce que les accords d'entreprise, les amplitudes réglementaires soient respectés...)

- Signer des Accords d'Entreprise GAGNANT-GAGNANT pour les salariés et l'entreprise :

- Depuis 2012, nous avons privilégié le dialogue et la médiation, ce qui a permis de sauvegarder les avantages acquis et la mise en place d'accords profitables aux salariés (GPEC, intéressement, participation,...).
- Négocier des avantages pour les collèges 2 et 3 (création d'une haute maitrise pour l'encadrement assimilée IAC, faire cotiser les cadres d'astreinte maitrises à la caisse des cadres...)
- Exploiter une vraie GPEC pour anticiper les évolutions d'organisation et les incidences sur les effectifs, et la promotion interne.
- Obtenir la mise en place d'un vrai référentiel des postes basé sur la méthode Hays pour la cotation des postes dans l'entreprise.

- Être force de proposition sur les accords et projets de négociation dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise :

- Evolution des organisations en préservant les avantages acquis.
- Evolution des accords de participation et d'intéressement sur une redistribution des résultats de l'entreprise
- Evolution des conditions de prise en charge de la mutuelle

- Assurer et garantir la transparence sur l'utilisation des dépenses de fonctionnement, des activités et des Œuvres sociales au Comité d'entreprise.

- Réalisation d'un audit sur la gestion et l'utilisation des fonds des activités du comité d'entreprise
- Mise en place d'un règlement et d'une charte de « bonne conduite » signés par tous les nouveaux élus CE.
- Rendre compte aux salariés de façon régulière de l'utilisation optimale des budgets d'activités du CE
- Maitrise des dépenses de fonctionnement du comité d'entreprise
- Etablissement d'un cahier des charges précis et consultation en toute transparence des offres émises par les cabinets d'experts comptables en charge du contrôle annuel des comptes de la société.

- Poursuivre la mise en place une politique de rémunération attractive en :

- Négocier une hausse globale annuelle soutenue (> inflation) des rémunérations globales
- Défendre les intérêts des salariés vis-à-vis de leur épargne salariale pour leur permettre de profiter de toutes les opportunités qui pourraient se présenter pour placer et/ou sortir leur épargne salariale dans les meilleures conditions.
- Ouvrir des PSO (réalistes avec des objectifs clairs) à plus de Cadres pour plus de motivation.
- Conserver les grilles des salaires ETAM.

- Veiller à l'égalité professionnelle :

- Sur la Parité Femme-Homme,
- Dans l'intégration des salariés avant un handicap.

- Assistance, Communication et Information :

- Informer grâce au site www.cgcarea.fr, à la Newsletters CFE-CGC,
- Communiquer grâce aux élus CFE-CGC et leur permettre de continuer à exercer leur métier, tout en travaillant pour vous, produire un bilan annuel de nos engagements et négociation en cours.
- Assurer la synergie avec la CFE-CGC APRR, élaboration de demandes communes.
- Assister les salariés avec l'aide de nos conseils juridiques et de notre réseau.

L'EQUIPE CFE-CGC AREA S'EMPLOIE A AMELIORER LES CONDITIONS DES SALARIES et A SOUTENIR LES SALARIES ETAM et CADRES.

Nous vous représentons en toute transparence.

Contactez-nous: cfe.cgc.area@gmail.com